



Conseil des ministres – 26 mars 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 17 mars 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 17 mars 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18 mars 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18 mars 2020.</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 mars 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 mars 2020.</p>
<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2020.</p>

<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 17 mars 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 17 mars 2020</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 18 mars 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 18 mars 2020</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 19 mars 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 19 mars 2020</p>
<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 20 mars 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 20 mars 2020</p>
<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Notification questions préjudicielles - Recours en annulation partielle d'un décret</p>	<p>Le Gouvernement a pris acte des questions préjudicielles notifiées par la Cour Constitutionnelle.</p>

<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 30.000 euros à l'asbl «Bel-Yachting» pour l'organisation et la promotion du Tour de France à la Voile 2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Ministre Sven GATZ, tous deux en charge de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 30.000 euros à l'asbl Bel-Yachting pour l'organisation et la promotion Tour de France à la voile 2020.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 20.000 euros à l'asbl Atomium pour la promotion de l'exposition Chaise.Stoel.Chair. Defining Design.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort en charge de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 20.000 € à l'asbl Atomium pour l'organisation de l'exposition Chaise.Stoel.Chair. Defining Design.</p>
<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 40.000 euros à l'asbl « Un Soir ... Un Grain » pour l'organisation du 23e Brussels Short Film Festival</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort en charge de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 40.000 € à l'asbl « Un Soir ... Un Grain » pour l'organisation du 23e Brussels Short Film Festival.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 150.000 euros à l'asbl Peymey Diffusion pour l'organisation et la promotion de la 38e édition du Festival international du Film fantastique, de Science fiction et Thriller de Bruxelles</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Ministre Sven GATZ, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 150.000 euros à l'asbl Peymey Diffusion pour l'organisation et la promotion de la 38e du Festival international du Film fantastique, de Science-fiction et Thriller de Bruxelles (BIFFF).</p>

<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 40.000 euros à l'asbl Millenium Iconoclast Museum of Art pour la tenue de deux expositions en 2020.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Ministre Sven GATZ, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 40.000 euros à l'asbl Millenium Iconoclast Museum of Art pour la tenue de deux expositions en 2020.</p>
<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Rapport d'avancement PPI tunnels 2019 - Période : avril 2018 - septembre 2019</p>	<p>Rapport d'avancement PPI tunnels 2019 - Période : avril 2018 - septembre 2019</p>
<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avis de Bruxelles Environnement sur les plans d'investissement des opérateurs de l'Eau</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON, en charge de l'Environnement, le Gouvernement bruxellois approuve les mises à jours des plans d'investissement des opérateurs de l'eau sous réserve de précisions à apporter quant aux hypothèses d'estimation des valeurs chiffrées, des adaptations éventuelles portant sur les projets en cours et à venir, singulièrement les projets relatifs aux bassins d'orage, et moyennant la prise en compte des remarques sur la mise en œuvre de ces investissements émises par Bruxelles Environnement .</p> <p>L'objectif est de s'assurer que les investissements des opérateurs de l'Eau répondent aux objectifs environnementaux qui leurs sont assignés, notamment en vertu du Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021. Cet exercice est mené à une année charnière qui voit le début d'un nouveau cycle pour l'élaboration du troisième Plan de Gestion de l'Eau (PGE) 2022-2027. Il fait suite à une première phase de consultation des citoyens en 2019 qui a eu lieu dans le cadre des Questions Importantes qui constituent la base pour l'élaboration du futur Plan de Gestion 2022-2027.</p> <p>Il y a, à cette occasion, une nécessité de réfléchir ensemble avec les opérateurs à la manière la plus adéquate de faire correspondre les investissements et les objectifs environnementaux dans un but de co-construction des mesures pour la préservation et la restauration de l'état des masses d'eau en Région de Bruxelles Capitale.</p>

<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Fondation Forêt de Soignes - Nomination de deux administrateurs et deux suppléants au conseil d'administration</p>	<p>Fondation Forêt de Soignes - Nomination de deux administrateurs et deux suppléants au conseil d'administration</p>
<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Subventions d'investissement à la Société bruxelloise de la Gestion de l'Eau(SBGE) pour l'exercice de missions de service public relatives à la politique de l'eau pour l'année 2020</p>	<p>Subventions d'investissement à la Société bruxelloise de la Gestion de l'Eau(SBGE) pour l'exercice de missions de service public relatives à la politique de l'eau pour l'année 2020</p>
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant l'article 3 de l'ordonnance du 25 avril 2019 instaurant une fiction légale transitoire dans le cadre du Brexit – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un projet d'arrêté dans le cadre du Brexit. Il s'agit plus précisément de prolonger temporairement une fiction fiscale par laquelle le Royaume-Uni est censé faire partie de l'Union européenne jusqu'au 31 décembre 2020 inclus en ce qui concerne certaines règles fiscales, et plus particulièrement dans le domaine des droits de succession et de donation.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 24 à 26 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté d'exécution. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération des dettes fiscales et non fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>

<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 24 à 26 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale en ce qui concerne les personnes visées à l'article 27/1 de la même ordonnance – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté d'exécution. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique dans le cadre de la notification et de la récupération par le SPRBF des dettes fiscales et non fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>
<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 433 à 435 du Code des impôts sur les revenus 1992 – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté exécutant les articles 433 à 435 du CIR92. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales.</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 433 à 435 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les personnes visées à l'article 439 du même Code – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté exécutant les articles 433 à 435 du CIR92. Le texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires publics dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales.</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 69 à 71 de l'Ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté exécutant les articles 69 à 71 de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale. Cet arrêté d'exécution concerne plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales.</p>

<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 69 à 71 de l'Ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale en ce qui concerne les personnes visées à l'article 75, alinéa 1er, de la même ordonnance – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un arrêté exécutant l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale. Cet arrêté d'exécution concerne plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires publics dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales.</p>
<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Actiris - projet d'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les grades des agents d'Actiris qui constituent un même degré de la hiérarchie et fixant les cadres linguistiques d'Actiris – première lecture de deux</p>	<p>Sur proposition du Ministre de l'Emploi, le Gouvernement a adopté en première lecture le projet d'arrêté fixant les cadres linguistiques d'Actiris.</p>
<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Etat des lieux de la transposition des directives UE</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des directives européennes devant être transposées dans les plus brefs délais. Les ministres et administrations compétents prendront toutes les mesures nécessaires afin de transposer les directives européennes.</p>
<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant, dans un bâtiment comprenant cinq logements, à régulariser l'aménagement de deux logements supplémentaires au sous-sol et l'imperméabilisation de la totalité de la zone de cours et jardins, à mettre en conformité la construction d'une annexe au 3e étage, de deux balcons et de deux toitures légères, l'aménagement des logements existants et celui d'une terrasse sur</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit recevable et déclarant le permis sollicité susceptible d'être octroyé et les dérogations susceptibles d'être accordées en application de l'article 191 du CoBAT moyennant l'introduction, dans les 6 mois de la notification de l'arrêté, de plans modifiés répondant aux conditions citées au sein dudit arrêté pour un bien sis à Schaerbeek, rue Potagère.</p>

<p>un toit plat au 3e étage ainsi que les modifications apportées à la façade avant, rue Potagère.</p>	
<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur – Première lecture.- report du 19/03/2020</p>	<p>Reporté.</p>
<p>Point 30</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>La mise en place de mesures sociales dans le secteur de l'eau afin de lutter contre la précarité hydrique- report du 19/03/2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé la mise en place d'un tarif social de l'eau au 1^{er} janvier 2022, concertée avec le GT précarité hydrique ; ainsi que le décalage de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire de Vivaqua afin de la faire coïncider avec l'instauration du tarif social au 1^{er} janvier 2022.</p>
<p>Point 31</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Directive concernant les mesures procédurales particulières prises par la Cour constitutionnelle dans le cadre de la crise du coronavirus</p>	<p>Le Gouvernement a pris acte de la « Directive concernant les mesures procédurales particulières prises par la Cour constitutionnelle dans le cadre de la crise du coronavirus ».</p>
<p>Point 32</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêtés du Gouvernement octroyant une subvention de 4.141.431,15 € aux asbl CyCLO, Fietsersbond, GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens et Pro Velo pour assurer ses missions de base pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. Arrêtés du Gouvernement octroyant une subvention de 264.818,00 € aux asbl CAWaB en Les Ateliers de la rue Voot pour assurer ses missions de base pour l'année 2020.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une subvention de 1.060.628,76 € aux asbl CAWaB, CyCLO, Fietsersbond, GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens, Les Ateliers de la rue Voot et Pro Velo pour assurer ses missions de base.</p>

<p>Point 33</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux portant des mesures d'urgence en matière de mobilité, travaux publics et sécurité routière pour limiter la prolifération du coronavirus COVID-19</p>	<p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux portant des mesures d'urgence en matière de mobilité, travaux publics et sécurité routière pour limiter la prolifération du coronavirus COVID-19</p>
<p>Point 34</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale autorisant le versement des subventions relatives aux événements et activités annulés ou reportés en raison de la pandémie du coronavirus</p>	<p>Le Ministre bruxellois compétent pour les Finances et le Budget, Sven Gatz, propose le maintien de la liquidation des subventions pour les événements subsidiés par la Région, qui, en raison des mesures de contingentement organisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 sont annulés ou reportés, pour autant que le bénéficiaire prouve que des frais ont été engendrés et n'ont pas pu être annulés.</p>
<p>Point 35</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>BeConnected : marchés publics à attribuer Délégation de la compétence décisionnelle du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au Secrétaire général et au Directeur général du SPRBF : - de procéder à la passation, l'attribution, l'exécution, l'engagement et la liquidation des marchés publics repris dans la note. - pour mettre en œuvre les arrêtés de redistribution concernant les marques reprises dans la note.</p>	<p>Compte tenu du déménagement imminent vers la Silver Tower, le projet BeConnected connaît une accélération. Les prochains mois seront caractérisés, entre autres, par la passation et l'attribution d'un flux de marchés publics pour assurer le déménagement vers une Silver Tower opérationnelle et fonctionnelle en novembre 2020. Afin de mener cela à bien, le Ministre bruxellois en charge de la Fonction publique, Sven Gatz, a délégué la compétence décisionnelle du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au Secrétaire général et au Directeur général du Service Public Régional de Bruxelles afin de procéder à la passation, l'attribution, l'exécution, l'engagement et la liquidation des marchés publics nécessaires.</p>
<p>Point 36</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux relatif au fonctionnement des organes communaux</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, chargé des Pouvoirs locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux relatif au fonctionnement des organes communaux.</p>

<p>Point 37</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Projet d'Arrêté relatif à l'aide en vue de l'indemnisation des entreprises affectées par des mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 - première et dernière lecture</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique, Barbara Trachte, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un projet d'arrêté relatif à une aide en vue de l'indemnisation des entreprises affectées par les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.</p> <p>Cet arrêté vise à aider financièrement les entreprises qui sont obligées de fermer suite aux mesures de crise en leur octroyant une prime unique de 4.000 euros par unité d'établissement. La prime fait partie d'un ensemble plus large de mesures destinées à soutenir l'économie en ces temps difficiles.</p>
<p>Point 38</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Mesures compensatoires pour les secteurs bruxellois dits du « non-marchand » relevant des collèges de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, et création de dotations spéciales permettant de subvenir aux besoins extraordinaires des opérateurs, en conséquence de la crise du COVID-19.</p>	<p>Mesures compensatoires pour les secteurs bruxellois dits du « non-marchand » relevant des collèges de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, et création de dotations spéciales permettant de subvenir aux besoins extraordinaires des opérateurs, en conséquence de la crise du COVID-19.</p>
<p>Point 39</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Indemnité du télétravail Coronavirus</p>	<p>Sur proposition des Ministres de la Fonction publique et de l'Emploi, le Gouvernement a pris la décision de refuser l'octroi d'indemnité de télétravail aux agents des administrations régionales durant la crise du Coronavirus et d'annuler les décisions déjà prises en ce sens.</p>
<p>Point 40</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Biens et technologies à double usage – demande(s) de licence(s)</p>	<p>Les mesures inhérentes au respect de la législation relative à l'exportation de biens à double usage/matériel militaire ont été prises. Ce dossier a été soumis au contrôle administratif de la Cellule licences et ne pose pas de problème spécifique quant à la description du bien et de la nature de la demande. Il n'existe dès lors aucune raison valable de penser que ce seront les forces armées ou les forces de sécurité intérieure ou des entités similaires du pays destinataire qui constitueront l'utilisateur final de ces biens et technologies.</p>